ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 40887

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les facilités accordées aux anciens candidats à l'élection présidentielle. Il souhaite en effet, d'une part, connaître quelles personnalités bénéficient encore aujourd'hui de facilités à ce titre (sécurité, transports...) et de bien vouloir lui en préciser la nature et la durée. D'autre part, il souhaite savoir précisément à quel titre et pour quelles raisons Madame Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes, a semble-t-il obtenu d'être hébergée à l'ambassade de France aux États-unis lors du voyage qu'elle a effectué pour l'investiture du président américain. Cela est d'autant plus étonnant qu'il s'agissait d'un déplacement strictement personnel, comme celle-ci n'a cessé de le mentionner dans les médias, ou plus vraisemblablement militant dans la mesure où, comme elle l'explique sur son site Internet, elle était « accompagnée par le secrétaire de la fédération des Français de l'étranger du parti socialiste ». Il souhaite, par ailleurs, savoir si d'autres moyens publics ont été mis, lors de ce déplacement, à la disposition de Madame Royal, qui n'est à ce jour plus membre du Gouvernement, ni parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40887
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 927
Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)